

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2021 à 18h30 sur convocation du 15 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 15 octobre 2021, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche.

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme BEAU Christiane, M. CORDEAU Pascal, Mme CABAUP Christine, Mme ECOTIERE Jeannik, M. FILLON Nicolas, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, M. LECLANCHE Christian, M. MARIE Jean-Michel, M. MICHAUD Fabrice, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, Mme ROUX Sylvie, Mme SEYNAT Sonia

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme ETOURNEAU Corinne a donné pouvoir à M. BASCLE Didier, Mme LOIZEAU Patricia a donné pouvoir à Mme BEAU Christiane, Mme GEAY Valérie, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, M. ZIMMERMANN Christopher

A été nommé secrétaire de séance : Mme PERROGON Viviane.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 08 septembre 2021

Considérant les observations émises lors de la diffusion du compte-rendu de la séance du 08 septembre 2021 à savoir :

- Question n°7 : préciser que c'est la Commune qui demande le remboursement à la Communauté de Communes et non l'agent.
- Question n°8 : manque le mot « des » devant travaux.
- Questions diverses : manque le mot « pas » devant prioritaire « la sortie n'est pas prioritaire »

Approuvé à l'unanimité

2. Trésor public : autorisation permanente et générale de poursuites donnée au Comptable public

M. le Maire propose de donner une autorisation permanente et générale au comptable du Service de gestion comptable de Saint-Jean d'Angély (M. DROUINEAU Jean-Michel) pour engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la Commune.

Cette autorisation sera valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la part de la mairie.

M. le Maire précise que la fixation des seuils de mise en œuvre des poursuites n'a pas pour conséquence de priver la Commune de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites.

Adopté à l'unanimité

3. Restauration collective : renouvellement du groupement de commandes et passation du marché public.

M. le Maire informe que le marché public relatif à la Restauration collective du centre de Loisirs de Vals de Saintonge Communauté, de l'EHPAD « les 2 cèdres » et de la Commune (pour la cantine scolaire) arrive à échéance le 31 décembre 2021. Un groupement de commande avait été constitué afin de passer ce marché public et la Commune désignée coordonnateur.

Il propose donc de renouveler ce groupement de commande par la signature d'une convention tripartite, ce qui permettra de lancer le marché public qui débutera le 1^{er} janvier 2022 pour un an renouvelable 3 fois (soit 4 ans au total).

La Commune n'ayant pas constitué de commission d'appel d'offre, le maire serait désigné comme représentant de la Commune avec voix délibérative lors de la réunion de la commission créée pour sélectionner le futur prestataire.

Adopté à l'unanimité

4. Tableau des effectifs 2021 : création de postes au service technique

M. le Maire informe que dans le cadre de la promotion interne, un agent a pu être inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de gestion au grade d'agent de maîtrise. Il propose de créer un poste à ce même grade (à temps complet) et de nommer l'agent au 1^{er} janvier 2022, après avoir respecté l'obligation de déclaration de vacance de poste de 2 mois.

M. le Maire ajoute que le Comité Technique du Centre de gestion a rendu un avis favorable à la demande d'augmentation du temps de travail d'un agent technique de 19/35° à 35/35°. Il propose donc de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, et de nommer l'agent au 1^{er} /01/2022 après avoir respecté l'obligation de déclaration de vacance de poste de 2 mois.

Adopté à l'unanimité

En réponse à la demande de Mme ECOTIERE, qui regrette l'absence de réunions de la commission du personnel, une commission aura lieu en novembre au cours de laquelle M. LECLANCHE proposera une réflexion sur l'opportunité de recruter une personne spécialisée en aménagement et embellissement des espaces verts.

5. Ressources Humaines : validation d'un contrat d'apprentissage

M. le Maire rappelle qu'une délibération de principe a été prise le 29 juillet 2021, afin de soumettre au Centre de Gestion la possibilité pour la Commune d'accueillir un apprenti préparant le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Le comité technique a émis un avis favorable avec réserves, à savoir qu'un mineur ne peut travailler plus de 7 heures par jour (et 35 heures par semaine) et plus 4 heures 30 sans une pause de 30 minutes.

M. le Maire propose donc d'établir un contrat d'apprentissage. La rémunération mensuelle de l'apprenti s'élève à 27% du SMIC la première année et 39% du SMIC la seconde année. Le coût annuel sera de 5 250€. Le CNFPT ainsi que la Commune participent à hauteur de 2 625€ chacun (soit 50%). Le contrat sera établi pour une durée de 2 ans : 2021-2023.

Adopté à l'unanimité

6. Recensement 2022 : détermination de la rémunération

M. le Maire rappelle qu'une première délibération a été prise le 08 septembre 2021, afin de fixer à 3 le nombre d'agents recenseur et de déterminer que les jours de formation seraient rémunérés sur la base du SMIC horaire. Le montant de la dotation forfaitaire attribuée par l'Etat pour cette opération s'élève à 2 511€.

Après renseignements pris auprès d'autres collectivités et considérant les contraintes, M. le Maire propose d'établir un forfait de rémunération pour chaque agent recenseur à 1 000€ net pour la période du 20 janvier au 19 février 2022.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

CABINET MEDICAL : M. FILLON demande si les recherches concernant l'arrivée d'un nouveau médecin ont progressées. M. le Maire répond que la personne prévue initialement n'a pas donné suite. Un contact a été pris avec un autre médecin intéressé.

EHPAD : Mme ROUX interroge sur la possibilité qu'un agent des services techniques puisse être référent pour échanger sur les travaux à réaliser au sein de l'EHPAD, comme évoqué lors du dernier conseil d'administration du CCAS. M. LECLANCHE informe qu'un agent des services techniques sera présent à l'EHPAD tous les lundis matin afin de prendre en compte les travaux à effectuer.

EVENEMENTS : Mme CABAUP annonce les divers événements à venir :

- Les Cérémonies du 11 novembre 2021 auront lieu à Nantillé puis à Juicq, La Frédière et prendront fin à Saint Hilaire de Villefranche. Un pot de l'amitié sera ensuite proposé salle Yves DUTEIL.
- Des Animations sont prévues sur le marché, dimanche 14 novembre 2021.
- Une séance de cinéma est organisée par le département de la Charente Maritime, le 15 novembre 2021 à 20h30, dans la salle polyvalente Jean GARNIER. L'entrée est gratuite sur réservation : charente-maritime.fr.
- Le Téléthon se déroulera le 4 décembre 2021.
- Le pot de fin d'année des agents aura lieu le 17 décembre 2021 à 19h30.
- M. le Maire présentera ses vœux à la population, le 14 janvier 2022 à 19h00, salle polyvalente Jean GARNIER.
- Le repas des aînés est prévu le 19 mars 2022 dans la salle polyvalente Jean GARNIER.

BULLETIN MUNICIPAL : Mme CABAUP informe de la préparation du prochain bulletin municipal pour parution fin novembre. La distribution aura lieu la première semaine de décembre.

COLLECTE DES DECHETS : Mme BEAU demande si l'étude des points de collectes pour les déchets est terminée. M. LECLANCHE explique que la création du plan par Cyclad n'est pas terminée à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Maire
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>